



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 mars 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Comité d'experts de l'administration publique

#### Troisième session

New York, 29 mars-2 avril 2004

Point 6 de l'ordre du jour

**Examen des activités de l'Organisation des Nations Unies  
dans le domaine de l'administration publique**

### **Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2006-2007**

#### **Note du Secrétaire général**

1. Le Comité d'experts de l'administration publique est saisi d'une note du Secrétaire général sur l'élaboration du cadre stratégique pour la période 2006-2007. Il est rappelé à ce sujet que dans sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007, se composant de deux volets, un plan-cadre et un plan-programme biennal, et destiné à remplacer le plan à moyen terme quadriennal.

2. Le Comité trouvera ci-après le texte de la disposition 104.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8) :

« Le Secrétaire général prend des mesures appropriées pour présenter des propositions aux organes sectoriels, techniques et régionaux, afin de leur permettre d'examiner les parties du plan à moyen terme ou de ses révisions qui les concernent, en vue de faciliter leur examen ultérieur par le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale. »

3. Le Comité est invité à examiner la partie du projet de plan-programme biennal relative au sous-programme consacré à l'administration publique et au développement qui figure dans l'annexe à la présente note et à communiquer ses observations au Secrétaire général. Le plan-programme biennal, modifié selon qu'il conviendra, sera d'abord présenté au Comité du Programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session. Les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. On a également inclus dans l'annexe la liste des textes portant autorisation du sous-programme.

## Annexe

### Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007

#### Deuxième volet : plan-programme biennal

#### Programme 7

#### Affaires économiques et sociales

#### Sous-programme 8

#### Administration publique, finances et développement

*Objectif* : Favoriser la mise en place d'administrations publiques efficaces, responsables, participatives et transparentes, qui facilitent la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies.

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

|   |  |
|---|--|
| a) Promotion de débats intergouvernementaux productifs sur les questions et problèmes nouveaux relatifs à l'administration publique et à la gouvernance socioéconomique   | a) Références, recommandations et décisions incorporées dans des rapports, des déclarations et des résolutions visant à faciliter le dialogue intergouvernemental et à coordonner les activités concernant l'administration publique, la gouvernance socioéconomique et la gestion du savoir |
| b) Accès plus facile et plus rapide aux données, outils d'analyse, moyens d'intervention, éléments d'information, expériences et pratiques rationnelles concernant l'administration publique  | b) i) Nombre accru de consultations et de téléchargements de pages affichées sur le Réseau mondial d'information en ligne sur l'administration et les finances publiques   |
| c) Renforcement des moyens institutionnels, techniques et humains des administrations nationales et infranationales, afin d'améliorer la prestation de services publics   | c) Nombre de recommandations méthodologiques et techniques appliquées par les États Membres à l'issue de missions de services consultatifs ou de projets de coopération technique  |
| d) Renforcement des réseaux d'organisations, de décideurs et d'experts s'occupant d'administration publique, en vue de faciliter la coopération, les échanges et l'apport d'un soutien mutuel aux fins de la modernisation de l'administration publique | d) Nombre accru de membres des réseaux   |

#### Stratégie

La Division de l'administration publique et de la gestion du développement est responsable du sous-programme. La stratégie repose sur une démarche intégrée associant les activités suivantes : sensibilisation, fourniture d'un appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux compétents, études, services consultatifs,

coopération technique et formation, diffusion des bonnes pratiques et des données d'expérience, partage de l'information et constitution de réseaux. La stratégie a pour objet :

- De faire mieux prendre conscience aux États Membres des problèmes concernant l'administration publique et de les encourager à adopter des modes d'action communs et des politiques novatrices
- De renforcer la capacité des institutions publiques chargées des questions socioéconomiques, notamment la compétence de leur personnel, afin qu'elles soient capables d'élaborer des politiques rationnelles, de mettre au point des programmes publics et d'assurer de manière efficace la prestation de services sociaux
- D'encourager l'innovation, la diversité, le professionnalisme et le respect des règles éthiques dans le secteur public

**Textes portant autorisation du sous-programme**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 49/136 Administration publique et développement
- 50/225 Administration publique et développement
- 55/2 Déclaration du Millénaire
- 55/61 Un instrument juridique international efficace contre la corruption
- 55/279 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
- 57/247 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
- 58/13 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- 58/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/202 Système financier international et développement
- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement
- 58/222 Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 58/230 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 58/231 Administration publique et développement
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 2000/231 Recommandations formulées par le Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques à sa quinzième réunion
- 2001/45 Restructuration et revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies
- 2002/40 Administration publique et développement

2003/6 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

2003/60 Administration publique et développement

*Conclusions concertées du Conseil économique et social*

2002/1 Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire

---